



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2022-589

Objet : Passation d'un marché avec l'association Contrechamps pour plusieurs prestations à l'occasion du Mois du film documentaire, les 5 et 12 novembre 2022.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande publique, du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique et du décret n°2019-344 du 12 décembre 2019,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le souhait de la Médiathèque, dans le cadre de la manifestation nationale « Le Mois du Film Documentaire », de proposer des projections et un atelier pour différents publics,

CONSIDÉRANT le souhait de valoriser les collections de films documentaires de la Médiathèque, de continuer le travail de la Médiathèque autour de la ville intelligente et du bien commun et de sensibiliser le jeune public à ce genre cinématographique,

CONSIDÉRANT que conformément aux articles L.2120-1-1, L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande publique, la Commune a décidé de conclure avec l'association Contrechamps, association de programmation et d'éducation à l'image située dans les Yvelines, un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalable, pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

CONSIDÉRANT que l'offre remise par l'association est pertinente et répond aux besoins exprimés par la Commune,

CONSIDÉRANT que la Commune a décidé d'attribuer le marché avec l'association Contrechamps pour trois prestations dans le cadre du Mois du film documentaire,

DÉCIDE

Article 1 : de signer le marché entre la Commune de Vélizy-Villacoublay représentée par son maire, Pascal Thévenot et l'Association Contrechamps, située Mairie de Juziers - place du général de Gaulle - 78820 Juziers, pour :

- la projection du film documentaire « La bataille du libre » de Philippe Borrel, suivie d'un débat en visioconférence avec le réalisateur, le samedi 5 novembre 2022 de 15h30 à 18h30
- la projection de « En balade », programme de courts-métrages documentaires à destination des enfants à partir de 4 ans, le samedi 12 novembre 2022 de 16h à 17h
- l'animation d'un atelier « Images d'archives » à destination des enfants à partir de 8 ans, le samedi 12 novembre 2022 de 16h à 18h

Article 2 : les projections se dérouleront salle Icare, l'atelier au Labo numérique.

Article 3 : la médiathèque fournira le matériel technique nécessaire aux prestations.

Article 4 : le montant du marché s'élève à 1.300 € TTC, (non assujetti à la TVA). Cette somme est prévue au budget primitif 2022 (6228-321).

Article 5 : le marché prend effet à compter de sa notification.

Article 6 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 29/09/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221012-DEC_2022_589-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022

acte affiché du 12/10/2022 au 15/12/2022